



**INFORMATIONS
PRATIQUES**

FORMAT

Présentiel, Webinar

MODE DE PARTICIPATION

AEFR

75008 - Paris

58, rue de Lisbonne

DATE

23/03/2023

LIEU

58, rue de Lisbonne

75008 Paris

PARTICIPATION

200 €

INSCRIPTION

www.aefr.eu

CONTACT

contact@aefr.eu

01 70 98 06 53

Atelier

Say on climate

Introduction : Kurt Vandenberghe, directeur général CLIMA, Commission européenne

Présentation des rapports :

- Alain Lacabarats, président de Chambre honoraire à la Cour de cassation / Président du Groupe de travail du Haut comité juridique de la place financière de Paris (HCJP) sur « Say on climate ». Consulter le rapport
- Bertille Knuckey, portfolio manager Sycomore AM / Co-rapporteur de la Commission climat et finance durable (CCFD) de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur « Say on climate »
- Nicolas Mottis, professeur à l'École polytechnique / Co-rapporteur de la Commission climat et finance durable (CCFD) de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur « Say on climate » Lire la publication

Table ronde avec :

- Astrid Milsan, Secrétaire générale adjointe chargée de la direction des émetteurs et des affaires comptables, AMF Lire la publication
- François-Régis Mouret, directeur des organes sociaux et de la gouvernance groupe, ENGIE
- Catherine Salmon, Regional Head of Research for France, UK, Middle East and Africa, and global lead Environmental & Social Governance, ISS
- Martin Spolc, Head of Unit DG FISMA, Sustainable Finance, Commission européenne

Débat :

Alors que va commencer la période des assemblées générales annuelles des entreprises, l'AEFR a souhaité ouvrir un débat autour de deux travaux menés en parallèle sur l'évolution souhaitable de la législation et de la pratique au regard de résolutions présentées, débattues et votées dans ces instances autour des enjeux « Say on climate » ou résolution en assemblée sur le climat. Le vocabulaire lui-même renvoie bien sûr au précédent du « Say on pay » mais il s'inscrit aussi dans un contexte où la priorité stratégique adoptée par l'Union européenne autour du Pacte vert doit conduire à s'interroger sur sa déclinaison pour être mis en œuvre par toutes les parties prenantes.

Les nombreuses questions autour du partage des responsabilités au sein de l'entreprise, des rôles respectifs du Conseil d'administration et des actionnaires, de la recevabilité des résolutions, et de leur caractère contraignant ou non font parties de celles nombreuses que cet atelier permettra d'aborder.